Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF

Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales SFI
Division Fiscalité

Résultats de l'audition du 21 mai 2012 concernant le protocole modifiant la convention entre la Suisse et la Slovénie en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune

Avant d'être proposé pour signature au Conseil fédéral, le projet de protocole modifiant la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et la Slovénie a été soumis aux cantons et aux milieux économiques intéressés (le 21 mai 2012). Les cantons et les milieux économiques qui ne se sont pas manifestés dans le délai imparti ont été considérés comme ayant donné leur aval au projet de protocole.

Les milieux économiques ayant fait l'objet de la procédure d'audition regroupaient les associations suivantes:

- economiesuisse
- SwissBanking
- SwissHoldings, fédération des groupes industriels et de services en Suisse
- Union suisse des arts et métiers
- Union patronale suisse
- Union suisse des paysans
- Union syndicale suisse
- Société suisse des employés de commerce
- Travail.Suisse
- Fédération Suisse des Avocats
- Chambre fiduciaire
- TREUHAND | SUISSE
- Verein Schweizerischer Maschinen-Industrieller
- Verband Schweizerischer Transit- und Welthandelsfirmen
- Verein Schweizerischer Unternehmen in Deutschland
- Swiss American Chamber of Commerce

Swiss International Airlines a également été invité à donné son avis.

Résultats de l'audition

Seuls les cantons d'**Appenzell Rhodes-Intérieures**, de **St-Gall** et de **Zurich** ont donné leur avis.

Les cantons d'**Appenzell Rhodes-Intérieures** et de **St-Gall** ont approuvé le projet de protocole.

Le canton de **Zurich** a critiqué le fait que l'échange de renseignements soit prévu pour tous les impôts et non pas uniquement pour ceux qui entrent dans le champ d'application de la convention et a estimé qu'un tel échange ne devait être accordé qu'aux Etats importants du point de vue économique.

La **Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances** a également pris position. Elle a souligné le fait que le texte de la convention ne fait pas mention du refus de fournir des renseignements lorsque les demandes se fondent sur des données volées.

Parmi les associations qui ont pris part à l'audition, **economiesuisse**, l'**Union syndicale suisse**, **SwissBanking** et **SwissHoldings** ont exprimé leur avis.

Economiesuisse a approuvé la conclusion du protocole.

SwissHoldings a mis en avant les nombreuses améliorations par rapport à la convention actuelle. Elle a notamment approuvé le fait que l'échange de renseignements porte sur tous les impôts. D'après elle, il faut éviter une limitation de cet échange, laquelle ne serait probablement pas acceptée, et ce pour augmenter les chances que la Suisse passe avec succès la deuxième phase de l'examen par les pairs du Forum mondial.

SwissBanking a globalement approuvé le projet de protocole**.** Elle a notamment accueilli favorablement le fait que l'impôt à la source ne soit pas prélevé sur les dividendes versés à des institutions de prévoyance et sur les dividendes provenant de participations, en critiquant toutefois le fait que la participation minimale soit fixée à 25 % et pas à 10 %. S'agissant de l'échange de renseignements, elle a exigé que les dispositions du protocole soient appliquées de manière à exclure toute pêche aux renseignements.

L'**Union syndicale suisse** a approuvé l'échange de renseignements basé sur la norme internationale et notamment l'assouplissement par rapport aux conventions précédentes des exigences que doit respecter une demande de renseignements. En outre, elle a accueilli positivement le fait que les dividendes versés à des institutions de prévoyance soient exclus de l'imposition à la source. Elle a par ailleurs approuvé la nouvelle disposition concernant les bénéfices des entreprises, espérant qu'elle permettra de fixer des prix de transferts équitables et de limiter les transferts de bénéfice.

Swiss International Airlines a également approuvé le projet de protocole.